



GUIDE DE
L'AGENT DE
DÉVELOPPEMENT



ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT

ÉDITO

JAMES BLATEAU PRÉSIDENT DE LA FFGYM

Chers agents de développement.

Comme nous avons pu vous le présenter lors des Etats Généraux Fédéraux en 2020, la première mesure du club de demain vise à développer et réorganiser le réseau des Agents de Développement. Cette réforme était nécessaire et a pour objectif principal un maillage plus fin du territoire permettant à chaque club de bénéficier de votre accompagnement.

Afin de rendre votre travail plus efficace, nous avons également souhaité harmoniser vos missions sur l'ensemble du territoire. Cette modification permettra ainsi à la Fédération de mieux vous accompagner en mettant à votre disposition un socle commun de ressources et de formations et en créant de nombreuses synergies avec les différents acteurs.

Ce guide des Agents de Développement est la première pierre de ces fondations.

Ses objectifs sont simples, vous présenter votre rôle, vos missions et les ressources à votre disposition pour les mener à bien. Vous trouverez ainsi une présentation des différents types d'actions que vous pouvez mener dans les clubs, un panorama des acteurs internes et externes au monde de la gymnastique que vous pourrez rencontrer mais aussi l'accompagnement de la Fédération Française de Gymnastique sur lequel nous vous encourageons à vous appuyer.

Votre travail au plus près des clubs et des dirigeants est primordial en termes d'accompagnement mais aussi de sécurisation. Nous espérons que ce guide sera utile à votre travail et que vous pourrez ainsi contribuer au développement de la pratique gymnique en France.

Le Pôle Territoires ainsi que l'ensemble de la Fédération restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous remercie pour l'ensemble de votre action en faveur de la Gymnastique.

James Blateau
Président





SOMMAIRE

I - Qu'est-ce qu'un Agent de Développement ?

1. Le positionnement de l'Agent de Développement
2. Les missions de l'Agent de Développement
3. Les compétences attendues

II - Comment mener à bien ces missions ?

1. Des pratiques professionnelles unifiées
2. Les modalités d'accompagnement
3. Les types d'accompagnement
4. L'écosystème du sport

III - Comment la FFGym accompagne l'Agent de Développement dans ce rôle ?

1. La contractualisation des missions de l'Agent de Développement
2. La mise en place d'un plan de formation
3. L'animation du réseau
4. La mise à disposition d'outils



QU'EST-CE QU'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT ?

1 - LE POSITIONNEMENT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT.

■ Son objectif et son rattachement

Un Agent de Développement est un salarié d'une structure déconcentrée de la FFGYM (Comité Départemental ou Régional) engagé dans une démarche commune de développement de la pratique gymnique.

Son objectif principal est d'accompagner les dirigeants des clubs affiliés de son territoire pour les soutenir dans leur engagement bénévole.

■ Le statut des structures déconcentrées de la Fédération

La structure déconcentrée est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, conférant ainsi la personnalité morale et civile et assurant son indépendance juridique.

Par le biais de décisions de l'assemblée générale, la Fédération Française de la Gymnastique peut créer des organismes déconcentrés régionaux ou départementaux. Ces entités se voient confier l'exécution de certaines missions de la Fédération (Articles 1 du Règlement Intérieur et 7 des Statuts).

En qualité d'entité déconcentrée, la structure fonctionne exclusivement par délégation de la FFG, agissant dans des ressorts territoriaux spécifiques et représentant la Fédération dans ces zones.

L'article 7 des Statuts précise que seuls les organismes déconcentrés reconnus peuvent utiliser des appellations telles que «Comité régional de la FFG» ou «Comité départemental de la FFG». Cela vise à éviter toute confusion dans l'esprit du public quant à leur statut.

En cas de défaillance, les textes fédéraux autorisent la Fédération à placer la structure déconcentrée sous tutelle et à assurer son fonctionnement, garantissant ainsi la continuité de ses missions.

2 – LES MISSIONS DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT.

Tout dirigeant d'un club affilié à la FFGym doit pouvoir bénéficier de l'accompagnement fédéral.

5 axes prioritaires pour accompagner les dirigeants :

- Apporter des réponses et un suivi aux besoins et problématiques quotidiens ;
- Structurer et (ou) développer le club ;
- Alléger la charge administrative des dirigeants ;
- Sécuriser les dirigeants ;
- Diffuser une information de qualité.

Ses prérogatives générales

- Accompagner les clubs dans la mise en œuvre du projet fédéral et territorial ;
- Accompagner les dirigeants de clubs (AG, activités gymniques...);
- Accompagner la structuration des clubs (subventions...);
- Renforcer l'identité fédérale dans les clubs (visuels FFGym...);
- Promouvoir les valeurs fédérales ;
- Contribuer à fluidifier la communication dans les clubs ;
- Encourager la collaboration entre les clubs (mutualisation emploi...).

3 - LES COMPÉTENCES ATTENDUES.

■ Les techniques d'accompagnement ;

La maîtrise de ces techniques est essentielle pour accompagner les clubs : il convient ainsi d'être en mesure d'adapter son comportement selon la structure.

■ La compréhension de l'environnement institutionnel sportif ;

Le système sportif français est unique. Il convient de maîtriser globalement son organisation et son fonctionnement général, pour bien identifier les interlocuteurs et les missions afférentes.

■ La connaissance de l'environnement gymnique, les principaux enjeux, le développement de la gymnastique en France ;

Cette connaissance est indispensable pour être en phase avec le milieu de pratique et l'organisation globale des clubs.

■ La sensibilisation aux réalités du système associatif et de ses principales caractéristiques ;

L'engagement bénévole est au cœur du système associatif : il est essentiel de connaître les spécificités qui en découlent.

■ La maîtrise de la méthode de gestion de projet ;

La gestion et la mise en place de projet permet le développement des activités de l'association. Ces projets s'appuient sur des dispositifs d'accompagnement et de soutien financier qu'il convient de maîtriser.

■ La maîtrise des outils bureautiques, voire des outils de traitement de données (FFGym licences, Excel) et des outils fédéraux.

Pour faciliter le partage d'informations et assurer une plus grande efficacité du réseau, les outils bureautiques ainsi que ceux internes à la FFGym doivent être partagés et maîtrisés.

II

COMMENT MENER À BIEN CES MISSIONS ?

1 - DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES UNIFIÉES

La connaissance du club au-delà de l'identification de ses besoins permettra à l'Agent de Développement de mieux l'accompagner.

Si les réalités locales et les besoins des clubs divergent d'un territoire à l'autre, le réseau des Agents de Développement repose sur des bases communes en matière d'intervention et d'accompagnement, qui prennent la forme du triptyque :

- Diagnostiquer : établir une analyse de la situation et des attentes du club.
- Accompagner : émettre des recommandations sur les mesures à mettre en place pour atteindre ses objectifs et leur mise en œuvre.
- Suivre : réaliser un suivi et répondre aux éventuelles interrogations.

Cette approche de l'Agent de Développement repose sur la proximité et la disponibilité, qui constituent la base de ce que doit être un- accompagnement.

2 – LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement peut prendre différentes formes pour s'approcher au plus près des besoins du club.

■ Les cinq mots d'ordre

UN ACCOMPAGNEMENT...

DE PROXIMITÉ	HUMAIN	INDIVIDUALISÉ	ADAPTABLE	ÉVOLUTIF
L'Agent de Développement est au plus proche des clubs, en poste le plus souvent dans un comité départemental, et possède une bonne connaissance du territoire et de ses clubs.	Le processus d'accompagnement mis en place par la FFGym priorise avant tout le déplacement de l'Agent de Développement directement au sein des clubs, favorisant ainsi le contact humain et l'engagement collectif des différents acteurs.	En proposant un accompagnement personnalisé, en fonction des besoins et des attentes du club d'une part et de l'organisation sportive territoriale d'autre part.	Que ce soit sur la forme de l'accompagnement ou sur son contenu, l'accompagnement de l'Agent de Développement s'adapte à chacun de ses clubs.	L'accompagnement n'est pas figé dans le temps, il évolue continuellement selon l'avancement du club, de ses besoins, ses objectifs, mais aussi de la mouvance de l'organisation du sport en France.

■ Les clubs auxquels porter une attention particulière

Une attention particulière doit être portée pour les clubs étant dans une des situations suivantes :

- Changement de dirigeant,
- Perte de licenciés,
- Perte (ou départ) d'un entraîneur,
- Gestion financière difficile,

Mais également pour les clubs de moins de 100 licenciés.

3 - LES TYPES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour mener à bien ses missions, l'Agent de Développement pourra s'appuyer sur des outils selon des thématiques identifiées, et ce, en fonction de la forme de l'accompagnement.

■ L'action des Agents de Développement se structure autour de 4 types d'accompagnement :

Visite du club programmée :

- Chaque club doit être accompagné sur site au moins 1 fois/an

Actions de formation :

- Mises en place par les Agents de Développement en local pour répondre à une problématique identifiée

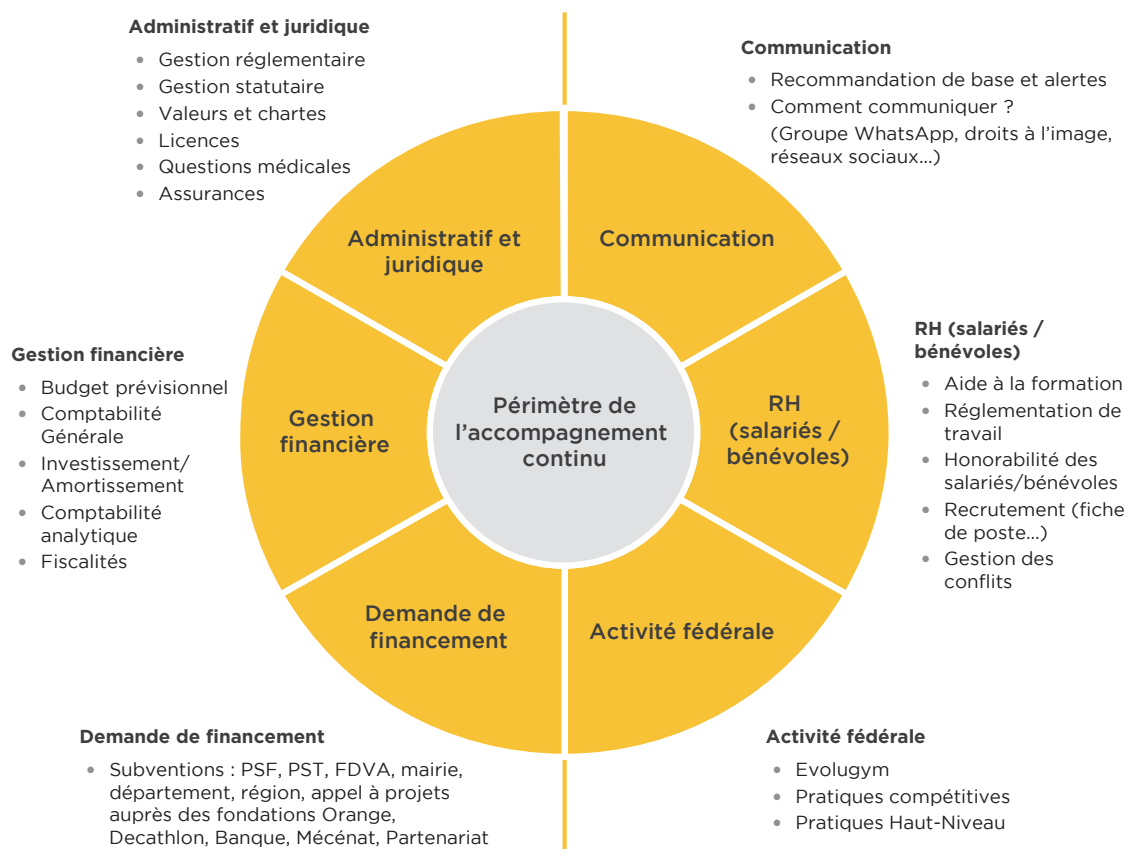
Accompagnement continu :

- Toutes les questions quotidiennes que les clubs peuvent avoir
- Assistance ponctuelle selon la thématique

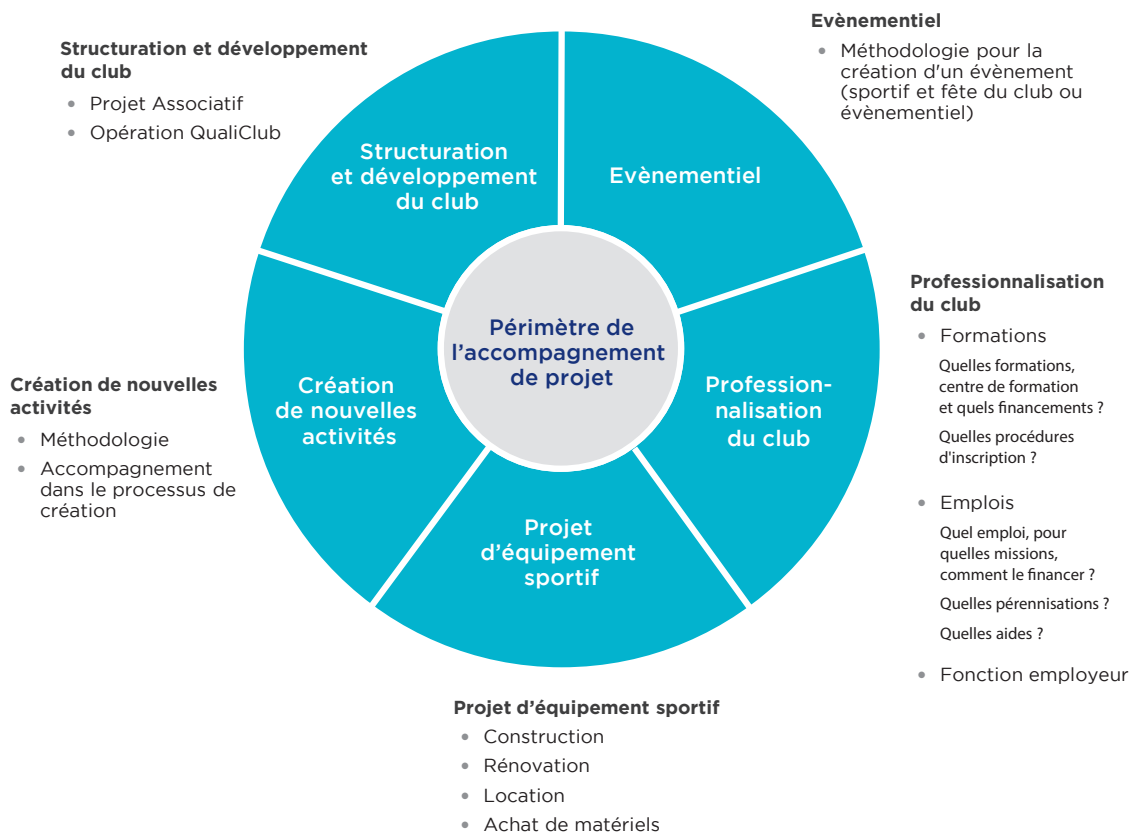
Accompagnement de projet :

- Soutien, conseil et suivi dans les projets des clubs
- Appui à la structuration

L'accompagnement continu se décline en 6 grandes thématiques décrites ci-dessous. Il représente l'accompagnement quotidien des clubs dans la gestion de leur structure.

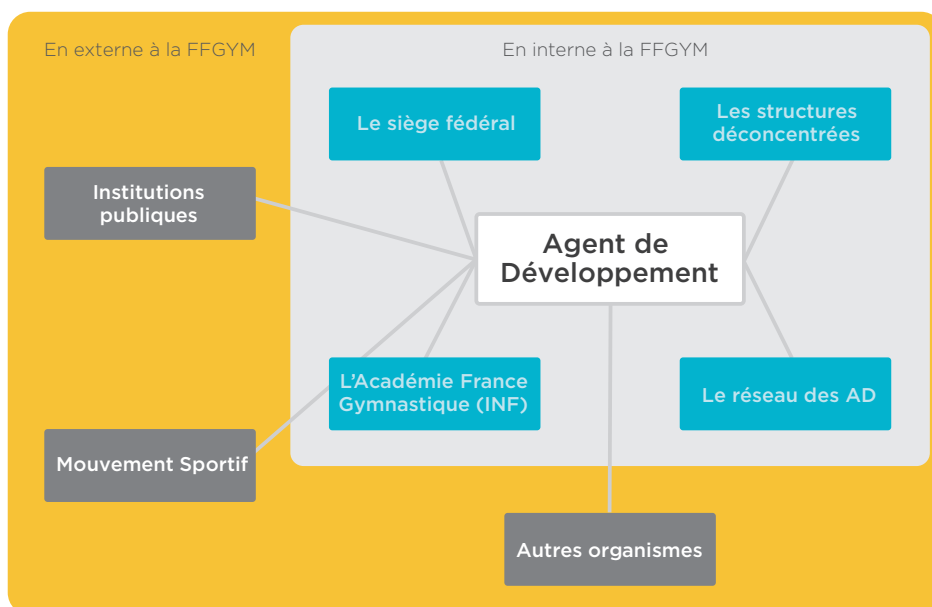


L'accompagnement de projet se décline en 5 grandes thématiques. Il représente l'accompagnement ponctuel des clubs dans le développement de leur structure.



4 – L'ÉCOSYSTÈME DU SPORT

L'Agent de Développement mène ses missions en s'appuyant sur l'écosystème du sport. Ses interlocuteurs peuvent être internes à la Fédération Française de Gymnastique, mais également hors du réseau fédéral.



■ En interne à la Fédération :

LE SIÈGE FÉDÉRAL

Il impulse et développe une politique générale, déclinée autour de différents axes élaborés par l'équipe élue. Les Agents de Développement peuvent être amenés à contacter l'un des services de la Fédération afin de répondre à une interrogation. Le contact privilégié reste le chargé de mission accompagnement des clubs (contact en fin de document).

L'ACADÉMIE FRANCE GYMNASTIQUE

L'Académie France Gymnastique est l'institut de formation de la FFGym au service de l'ensemble des acteurs de la gymnastique. Il a pour vocation de promouvoir la gymnastique en France en offrant des formations de qualité pour les professionnels et les bénévoles.

LES STRUCTURES DÉCONCENTRÉES DE LA FFGYM

Il s'agit des comités régionaux et départementaux. Ces structures ont des missions spécifiques et définies dans les statuts de la FFGym.

Les missions du comité départemental :

- Fédérer et regrouper les associations affiliées ;
- Organiser les compétitions fédérales ;
- Garantir le cadre règlementaire fédéral ;
- Mettre en œuvre le projet fédéral.

Les missions du comité régional :

- Promouvoir toutes les activités ;
- Assurer la détection et le perfectionnement des gymnastes ;
- Mettre en place la formation des entraîneurs, juges et dirigeants dans le respect de la réglementation fédérale.

LE RÉSEAU DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT

Le réseau des Agents de Développement est un groupe d'experts qui œuvre pour l'objectif commun d'une structuration homogène des clubs. La mise en réseau de ces professionnels renforce leur capacité d'agir par la capitalisation d'expériences et l'échange de savoirs.

■ En externe à la Fédération :

INSTITUTIONS PUBLIQUES :

Ministère chargé des Sports :

- DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) : anime le dialogue permanent avec les associations, coordonne le développement du réseau information, jeunesse.
- SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) : Il est l'interlocuteur privilégié des clubs sportifs dans des domaines aussi divers que complémentaires.

Collectivités locales et territoriales :

- Conseil Régional : il intervient principalement dans la construction, l'entretien et la gestion des équipements sportifs, ainsi que dans le soutien aux associations et l'organisation d'événements sportifs.
- Conseil Départemental : les compétences sportives sont relativement similaires à celles du Conseil Régional.
- Commune / EPCI (Les EPCI exercent des compétences qui leurs sont déléguées par leurs communes membres) : elles investissent en faveur des infrastructures et jouent un rôle majeur dans le sport scolaire et la relation avec le réseau associatif sportif local.

Éducation Nationale :

- Le Rectorat
- La DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale)

Agence Nationale du Sport :

- L'Agence Nationale du Sport est un groupement d'intérêt public qui veille à la construction d'une dynamique commune pour atteindre des objectifs d'excellence et de développement des pratiques sportives sur tout le territoire.

MOUVEMENT SPORTIF :

CNOSF

Le Comité National Olympique et Sportif Français est le représentant national du mouvement sportif en France.

Sur le territoire :

- Comités Territoriaux Olympiques et Sportifs (CTOS)
- Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS)
- Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS)

AUTRES ORGANISMES :

COSMOS

Le COSMOS est la première et unique organisation patronale représentant les employeurs du sport et réunissant près de 10 000 structures sportives. La FFGym et ses structures déconcentrées sont adhérentes du COSMOS.

Les 3 missions du COSMOS :

- Accompagner : le COSMOS conseille et aide au quotidien ses adhérents dans leur professionnalisation,
- Représenter les structures du mouvement sportif auprès des partenaires sociaux et les sensibiliser aux intérêts économiques et sociaux de celui-ci,
- Négocier et construire la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) afin d'adapter le droit du travail aux spécificités de notre secteur.

Profession Sport Loisirs

La FNPSL appuie ses adhérents en proposant des journées de rencontres, des formations, des outils à destination du personnel administratif des structures adhérentes. Ex : fiche de salaire

CRIB (centres de ressources et d'information des bénévoles)

Accompagnement individualisé des porteurs de projets innovants ; conseil aux bénévoles qui assument des fonctions d'employeurs, etc...

Afdas

L'Afdas est un opérateur de compétences qui finance et accompagne les entreprises et les salariés dans leurs projets de formation professionnelle.



COMMENT LA FFGYM ACCOMPAGNE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT DANS CE RÔLE ?

1. LA CONTRACTUALISATION DES MISSIONS DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Les missions de l'Agent de Développement sont contractualisées au travers du Contrat d'Objectif Territorial (COT) signé par la(les) structure(s) employeuse(s) et la FFGym. Ce contrat précise le secteur d'action de l'Agent de Développement et le temps affecté à cette fonction. Ces missions font l'objet d'un accompagnement financier de la FFGym.

2. LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE FORMATION

Pour développer les compétences des Agents de développement, un plan de formation, construit en collaboration avec la Fédération et ses Agents de Développement est proposé.

Ces formations se basent selon deux modalités distinctes : en présentiel sur un format de deux jours consécutifs, ainsi qu'en distanciel.

3. L'ANIMATION DU RÉSEAU

■ Des rencontres individualisées

Un point sera réalisé par le chargé de mission accompagnement des clubs, tous les trimestres avec chaque Agent de Développement afin de partager et d'échanger individuellement sur la situation des clubs. Ce temps permettra d'identifier les besoins de chacun et chacune ainsi que les difficultés rencontrées.

■ Une animation collective

Des webinaires sont organisés par thématique en fonction du planning et de l'actualité fédérale portant principalement sur des sujets fédéraux. Un séminaire annuel des agents de développement complètera l'animation collective.

4. LA MISE À DISPOSITION D'OUTILS

■ La création d'un espace partagé de ressources

Pour rendre plus visible, et optimiser la recherche d'outils pour l'accompagnement des clubs, un espace en ligne et partagé sur l'application Teams est mis en place. Sur cet espace, différents outils sont accessibles concernant les différents domaines liés à la vie associative d'un club gymnique :

- Administratif et juridique
- Communication
- Demandes de financement
- Gestion financière
- Ressources humaines
- Structuration et développement du club

■ La mise en place d'un tableau de bord pour les visites de clubs

La mise en place d'un tableau de bord facilitera le suivi et l'accompagnement des clubs par les Agents de Développement. Cela permettra d'optimiser le renseignement des informations pour la gestion quotidienne des clubs.

Il sera utile également pour la Fédération pour répondre au mieux aux besoins des clubs. Les différents indicateurs permettront de manière complémentaire d'affiner les critères d'attribution des subventions dans le cadre du Projet Sportif Fédéral.

CONTACTS

■ Pôle Territoires - territoires@ffgym.fr

Il identifie les meilleures stratégies pour décliner le projet fédéral au sein des structures FFGym.

Chargé de mission accompagnement des clubs
Aymeric AVRIL
aymeric.avril@ffgym.fr
01 48 01 24 76

■ Pôle Administration Générale - contact@ffgym.fr

Il coordonne le fonctionnement du siège fédéral dans les domaines institutionnel, financier, administratif, informatique, juridique, médical et les ressources humaines.

■ Pôle Formation et Emploi - formation@ffgym.fr

Il développe, organise et promeut les actions de formation auprès de l'ensemble des acteurs de la Fédération. Par ailleurs, il accompagne les structures fédérales dans leur fonction employeur.

■ Pôle des activités gymniques - PAGYM@ffgym.fr

Il met en œuvre la technique sur les offres de pratique pour tous les licenciés de la gym. Il coordonne les compétitions des finales nationales et assure le suivi et les déplacements des sportifs de haut niveau à l'international.

■ Pôle Communication Évènementiel Marketing

communication@ffgym.fr ou evenementiel@ffgym.fr

Il organise une politique de communication et sa stratégie, assure l'organisation des événements internationaux de la FFGym et développe le marketing.



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**